

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 508 Subvention à la Société à Responsabilité Limitée El Alamein (16e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Société à Responsabilité Limitée El Alamein ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 7 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 12.000 euros est attribuée à la Société à Responsabilité Limitée El Alamein, dont le siège social est situé 9, boulevard Flandrin (16^e), au titre de son projet culturel 2012. W00408

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 12.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.